



Séance plénière du 12 juin 2008

**VŒU DU CESR SUR LES CONSEQUENCES DES
RESTRUCTURATIONS DE LA DEFENSE ET DES
INDUSTRIES D'ARMEMENT**

Rapporteur : Dominique GUILLAUME

Après les restructurations du secteur de l'armement dans les années 90, la perte massive d'industries de la confection, la crise de la filière automobile provoquée par la fermeture de l'usine MATRA à Romorantin et les difficultés de la filière électronique, en particulier à Dreux, la région Centre pourrait vivre un nouveau séisme économique et social dans un avenir proche, avec les intentions annoncées de réformes des armées et des industries de défense.

Comme tous les ministères, celui de la Défense a engagé une révision générale de son organisation et de son fonctionnement qui se traduira par le regroupement des bases et des régiments, des économies sur le soutien et par des réductions d'effectifs.

Or, en région Centre, ce sont des milliers de personnels, civils et militaires, qui oeuvrent dans ce domaine, sans compter les emplois induits !

Il importe de bien mesurer les conséquences locales d'un tel plan qui aura des répercussions sur le secteur industriel de l'armement mais touchera également nombre de productions civiles qui trouvent leur source dans des partenariats avec les activités de Défense, notamment en matière de recherche et développement.

Dans sa lettre du 30 mai, le Président de la République annonce (aux personnels) que "les économies dégagées seront intégralement réinvesties dans la défense, d'une part au profit de la condition des personnels, d'autre part, dans la modernisation et le renouvellement *de vos équipements*, "

Les grandes lignes de décisions doivent être présentées le 17 juin par le Président de la République et les modalités de mise en œuvre sont annoncées pour début juillet.

Dans le prolongement du communiqué de presse du Président du CESR, notre assemblée souhaite aujourd'hui interpeller l'ensemble des décideurs.

Qui prendra en charge le coût social des conséquences sur le territoire concerné ? Qui prendra en charge la dépollution et/ou le réaménagement des sites fermés ? Quelles conséquences sur les budgets des collectivités locales pour accompagner les fermetures ou transferts de sites ?

Quels moyens seront mis en œuvre par l'Etat pour favoriser la reconversion/diversification des activités vers le civil, en matière de déconstruction et valorisation du matériel en fin de vie ?

Quelles procédures sont envisagées pour gérer sur la durée le changement de paysage du secteur de la Défense ?

Le CESR regrette le manque d'information et de transparence sur le processus engagé par le ministère.

Le CESR appelle de ses vœux une mobilisation de l'ensemble des décideurs et des forces vives pour agir et réagir aux décisions imminentes. A ce titre, les conférences territoriales trouveraient un sens à leur création pour :

- connaître et comprendre dans le détail la situation actuelle : nature exacte des activités par site, nombre de salariés civils et militaires, population des familles, emplois induits...
- mesurer l'impact prévisible des restructurations sur l'emploi, sur l'avenir de la recherche, sur les reconversions possibles, sur la dynamique de l'économie locale et régionale ;
- bâtir ensemble une stratégie pour anticiper s'il est encore possible, ou faire face, aux conséquences des décisions.

Vœu adopté à l'unanimité

Xavier BEULIN